

Rowing Canada Aviron Championnats nationaux d'aviron 2017

DOSSIER TECHNIQUE

Ce dossier technique porte sur les conditions d'admission des athlètes, les types d'épreuves, le système de progression et les infrastructures des Championnats nationaux d'aviron (CNA) 2017 de RCA. Il est destiné au comité organisateur de la régates et fait partie de la trousse des directives en matière d'organisation et d'appels d'offres de RCA.

Le Code de course de RCA s'applique pour l'organisation et la tenue des Championnats, à moins d'indications contraires. Les gestionnaires d'équipes, les entraîneurs et le comité organisateur doivent donc connaître le Code de course de RCA.

1. Raison d'être des Championnats nationaux d'aviron

Les Championnats nationaux d'aviron visent à cibler et à récompenser des champions nationaux en aviron au Canada. La régates doit aussi donner l'occasion aux athlètes de reconnaître les réalisations de leurs pairs. En outre, les Championnats nationaux d'aviron permettent aux athlètes de l'équipe nationale de « retrouver » leur club d'origine.

2. Objectifs des Championnats nationaux d'aviron

- 2.1 La régates doit répondre aux besoins des athlètes. Elle doit être significative et importante. Par conséquent, il est essentiel que les meilleurs athlètes y participent et que le cadre soit concurrentiel.
- 2.2 La régates doit permettre de classer les athlètes et les associations provinciales à l'échelle nationale. Elle est importante pour l'équipe nationale et les provinces pour diverses raisons : elle permet de déterminer les athlètes qui sont invités à faire partie de l'équipe nationale, elle sert au classement des athlètes et au classement du programme d'aide aux athlètes de Sport Canada, elle sert au financement provincial, etc.
- 2.3 La régates doit offrir un cadre de haute performance pour aider les athlètes à se préparer aux compétitions internationales. Un système de progression de la FISA modifié est donc utilisé. Des épreuves visant à évaluer la capacité aérobique des rameurs et leur capacité à faire accélérer leur embarcation font aussi partie du programme. La distance des courses des Championnats, même des courses de para-aviron, est de 2000 mètres.
- 2.4 Les épreuves doivent permettre aux athlètes en développement d'être exposés à un environnement de compétition et d'affronter les meilleurs athlètes au Canada afin de leur offrir la possibilité d'être repérés et ciblés pour l'avenir.

2.5 Un banquet de remise de prix est organisé à la fin des Championnats nationaux d'aviron et avant la Coupe du Canada.

2.6 Les Championnats nationaux d'aviron doivent respecter les paramètres budgétaires approuvés.

3. Dates de la régates et programme général

3.1 Les Championnats nationaux d'aviron doivent avoir lieu à un moment permettant aux athlètes de s'entraîner en toute sécurité dans leur province avant la régates, dans la mesure du possible.

3.2 La régates des Championnats nationaux d'aviron se déroule sur une période de trois jours et habituellement le dernier week-end complet de septembre. Toutefois, en raison de la tenue des Championnats mondiaux d'aviron, les Championnats nationaux d'aviron 2017 se dérouleront les 9, 10 et 11 novembre 2017.

3.3 Le programme général est le suivant :

CNA	Jeudi et vendredi :	Épreuves contre la montre, épreuves de repêchage, quarts de finales et demi-finales au besoin
CNA	Vendredi :	Finales C et D, et moins au besoin
CNA	Samedi :	Finales B et A et finales de para-aviron
	Samedi soir :	Banquet de remise de prix

4. Lieu de la régates

4.1 Les Championnats nationaux d'aviron 2017 ont lieu au lac Burnaby (Colombie-Britannique).

5. Droits de participation

5.1 Seules les inscriptions reçues des associations provinciales d'aviron membres de RCA sont acceptées pour les Championnats nationaux d'aviron. Cela signifie que les athlètes qui s'entraînent aux centres d'entraînement nationaux de RCA participent aux compétitions sous la bannière de l'association provinciale à laquelle ils sont affiliés. Avant la date limite d'inscription, le directeur de la haute performance de RCA fournit une liste des athlètes des centres d'entraînement nationaux aux associations provinciales d'aviron.

5.2 Conformément à la constitution de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) et à la politique d'inscription de RCA, un athlète qui s'inscrit aux Championnats nationaux d'aviron doit être membre en règle de RCA par l'entremise d'un club d'aviron avant que l'association provinciale puisse l'inscrire. Le nom du club membre affilié fourni par l'athlète à l'association provinciale est utilisé pour déterminer l'affiliation à une association provinciale d'aviron aux fins de classement des athlètes et des associations

provinciales d'aviron, conformément à l'article 2.2 du présent document. Si le nom du club membre fourni par l'athlète ne correspond pas à celui indiqué dans la base de données de RCA au moment de la vérification des inscriptions, c'est le nom du club ou de la province de l'athlète qui est inscrit dans la base de données qui est utilisé lors du tirage au sort de la régates (et des résultats de course subséquents). S'il n'y a pas d'affiliation de club ou provinciale dans la base de données, l'inscription n'est pas incluse dans le tirage au sort.

- 5.3 Les associations provinciales d'aviron doivent s'acquitter des droits d'entrée de leurs athlètes. L'association provinciale fournit les couleurs de l'uniforme des athlètes qui la représentent.
- 5.4 Les athlètes doivent porter les couleurs de leur province, même lorsqu'ils rament avec un équipage composé.
- 5.5 Aux Championnats nationaux d'aviron, les équipages composés sont permis dans les épreuves de deux de pointe. Les équipages peuvent être composés de plusieurs combinaisons d'athlètes pouvant représenter différentes combinaisons de provinces.
- 5.6 Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'athlètes par province ni au nombre d'inscriptions par épreuve par province.
- 5.7 Les athlètes doivent respecter les critères de performance minimale de leur province pour être inscrits à la régates.
- 5.8 Il n'y a pas de restrictions d'âge pour participer aux Championnats nationaux d'aviron.

6. Épreuves

- 6.1 Les épreuves d'aviron prévues sont les suivantes : skiff (1x) et deux de pointe sans barreur (2-). Les épreuves de para-aviron prévues sont les suivantes : skiff, deux de pointe sans barreur (2-) et deux de couple (2x).
- 6.2 Les catégories d'âge seniors, de moins de 23 ans et juniors de RCA sont applicables pour les catégories d'embarcations de rameurs n'ayant pas de handicap.
- 6.3 Les 24 épreuves des Championnats nationaux d'aviron sont les suivantes :

(2000 m)	
Skiff femmes	W1x
Skiff femmes poids légers	LW1x
Skiff femmes moins de 23 ans	BW1x
Skiff femmes moins de 23 ans poids légers	BLW1x
Skiff femmes juniors	JW1x

Deux de pointe sans barreur femmes	W2-
Deux de pointe sans barreur femmes moins de 23 ans	BW2-
Deux de pointe sans barreur femmes juniors	JW2-
Skiff hommes	M1x
Skiff hommes poids légers	LM1x
Skiff hommes moins de 23 ans	BM1x
Skiff hommes moins de 23 ans poids légers	BLM1x
Skiff hommes juniors	JM1x
Deux de pointe sans barreur hommes	M2-
Deux de pointe sans barreur hommes moins de 23 ans	BM2-
Deux de pointe sans barreur hommes juniors	JM2-
Skiff femmes bras et épaules	ASW1x
Skiff hommes bras et épaules	ASM1x
Skiff femmes tronc et bras	TAW1x
Skiff hommes tronc et bras	TAM1x
Deux de couple et deux de pointe femmes jambes, tronc et bras	LTAW2x/-
Deux de couple et deux de pointe hommes jambes, tronc et bras	LTAM2x/-

Remarque : Les épreuves de LTAM2x/- et de LTAW2x/- peuvent inclure un athlète ayant une déficience visuelle ou un handicap physique classifiable et un athlète n'ayant pas de handicap. Les embarcations de course utilisées pour les épreuves de la catégorie TA doivent être un skiff de para-aviron et être dotées d'un siège fixe. Les flotteurs ne sont pas obligatoires pour les épreuves de catégorie TA ou LTA; c'est aux athlètes de décider s'ils veulent ramer avec des flotteurs ou non.

7. Poids et pesée des athlètes

- 7.1 Pour les épreuves poids légers des Championnats nationaux d'aviron, les rameurs doivent respecter le poids et les règles de la pesée énoncés dans l'article 31 du Code de course de la FISA qui porte sur les poids légers.

8. Distance des courses

- 8.1 Les courses se déroulent sur un parcours entièrement balisé standard de 6 couloirs et de 2000 mètres.

9. Système de progression, comité de classement et comité d'équité

- 9.1 Un système de progression de la FISA modifié et inspiré du système employé pour les épreuves de Coupe du monde est utilisé pour les Championnats nationaux d'aviron. Le système de progression est publié par le comité organisateur local dans un bulletin transmis aux associations provinciales d'aviron avant les Championnats nationaux d'aviron.
- 9.2 Le jeudi des Championnats nationaux d'aviron, des épreuves contre la montre, et non des manches éliminatoires, ont lieu pour toutes les inscriptions groupées. Le jeudi et le vendredi, des épreuves de repêchage, des quarts de finales, des demi-finales et des finales C, D et moins sont prévues. Les finales B et A ont lieu le samedi.
- 9.3 Un comité de classement, composé de représentants du personnel de la haute performance de RCA et d'entraîneurs provinciaux, classe les inscriptions dans les épreuves contre la montre. Le comité de classement élabore les critères de classement et les publie dans le deuxième bulletin.
- 9.4 Les 24 épreuves (2000 mètres) de petites embarcations des Championnats nationaux d'aviron sont regroupées comme suit. Les épreuves chronométrées, les épreuves de repêchage, les quarts de finales, les demi-finales et les finales se déroulent entièrement au sein des groupes ci-dessous :

Groupe 1	JW1x, BW1x, W1x
Groupe 2	JW2-, BW2-, W2-
Groupe 3	BLW1x, LW1x
Groupe 4	JM1x, BM1x, M1x
Groupe 5	JM2-, BM2-, M2-
Groupe 6	BLM1x, LM1x
Groupe 7	ASW1x, TAW1x
Groupe 8	ASM1x, TAM1x
Groupe 9	LTAW2x/-, LTAM2x/-

Les inscriptions au sein d'un groupe (indiqué ci-dessus) sont classées pour les épreuves contre la montre et elles restent au sein du groupe pour les épreuves de repêchage, les quarts de finales, les demi-finales et les finales. Les médailles sont remises selon la performance dans le cadre de l'épreuve et au sein du groupe. Par exemple, si dans la Finale A du groupe 1, des skiffs de catégorie W1x se classent en première et en deuxième position et qu'un skiff de catégorie JW1x se classe en troisième position, la rameuse en troisième position obtient la médaille de bronze pour l'épreuve W1x et la médaille d'or pour l'épreuve JW1x.

10. Médailles et système de points

- 10.1 Les médailles sont remises à la première, à la deuxième et à la troisième position de chaque épreuve des Championnats nationaux d'aviron.

- 10.2 Un système de points est utilisé pour déterminer la meilleure province et la province la plus efficace des Championnats nationaux d'aviron. Le système de points est publié dans un bulletin envoyé par le comité organisateur aux associations provinciales d'aviron.

11. Équipement

- 11.1 Chaque province est responsable de fournir les embarcations, les rames et les skiffs nécessaires à ses courses.
- 11.2 Nonobstant ce qui précède, le comité organisateur s'efforce de mettre des embarcations à la disposition des provinces qui ne peuvent pas apporter leurs embarcations par camion-remorque à la régates.

12. Infrastructures

- 12.1 La longueur minimale standard du parcours des Championnats nationaux d'aviron 2017 est de 2000 mètres pour les courses.
- 12.2 Le nombre minimum de couloirs est de sept (six couloirs de course et un couloir pour se rendre au départ).
- 12.3 La largeur minimale des couloirs du lac Burnaby est de 12,5 mètres.
- 12.4 Un système de balisage Albano est utilisé avec des bouées placées aux 10 mètres. Il doit y avoir des marqueurs de couloirs pour sept couloirs, dont six couloirs de course avec des bouées aux 12,5 mètres de distance.
- 12.5 La tour du starter est située au-dessus et derrière la ligne de départ. Un système de lumière et un système audio sont utilisés.
- 12.6 Des pontons de départ mobiles sont utilisés pour permettre l'alignement des embarcations des différentes catégories à la ligne de départ (zéro) afin que chaque vague parcoure les 2000 mètres, précisément. Pour chaque course, les proues sont alignées de manière égale. Les pontons de départ doivent donc être conçus pour que ce soit possible. Le juge de départ ou l'aligneur doit avoir un appareil de visée adéquat.
- 12.7 Un système de chronométrage avec temps intermédiaires aux 500 mètres est requis pour les épreuves de repêchage, les quarts de finales, les demi-finales et les finales.
- 12.8 Au lac Burnaby, des supports à bateaux extérieurs sont mis à la disposition des équipes qui viennent de l'extérieur.